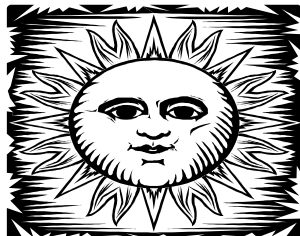


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

COM COM COM COM ... Comédie !

Dans la NR du 21 décembre dernier, la Poste a fait un numéro de communication sur le trafic important des colis pour la période de fin d'année, en faisant croire aux lecteurs qu'elle recourait aux heures supplémentaires et qu'elle avait embauché 3 personnes en contrat aidé à Fondettes. Si la boîte le dit ça doit être vrai à Fondettes, mais pour le reste des centres courrier, là on doute très très fort de ses bons sentiments, vu qu'elle n'en fait aucun.

Ceux ou celles qui essaient de demander leur dû n'ont que repréailles en retour : demandes d'explication, sévères observations, etc.

On aurait tellement aimé croire au père Noël et pas au père Fouettard !

FO PAS FAIRE ÇA !

Et voici une frasque de plus de la part de ce syndicat dont des représentants ont parfois des pratiques plus que douteuses...

Il y a quelques jours la représentante de FO du site de Joué-Lès-Tours Centre Courrier a suscité la colère de nombreux agents qui ont été outrés par une pétition que celle-ci faisait signer aux collègues et qui visait nommément une autre collègue.

Certes celle-ci est connue pour un manque de zèle notoire qui a le mérite d'exaspérer ses collègues, mais de là à la cibler dans une pétition pour demander son exclusion, cette démarche relève alors de la stigmatisation, et est d'autant plus choquante car venant d'une représentante syndicale, qui serait plutôt supposée avoir un rôle de défense des agents, plutôt que d'attaque.

Il FO dire aussi qu'auparavant elle était allée s'entretenir avec le directeur qui l'a laissée agir, en toute connaissance de cause

...

Notre représentant SUD assistant à cette scène violente a évoqué ces incidents en réunion CHSCT, en commun avec la représentante CGT, pour demander au directeur de prendre cette affaire en charge, en tentant une médiation dans le service concerné plutôt que de la discipline.

Cette dérive comportementale d'une représentante FO vient malheureusement s'ajouter à la prise de parole qu'avait faite la secrétaire départementale il y a quelques semaines au cours de laquelle elle a hurlé dans un micro des dénigrement sur le dos d'autres organisations syndicales.

Décidemment nous nous différencions vraiment des pratiques de responsables de ce syndicat. Nous n'avons même pas répondu aux invectives de leur responsable départementale car nous pensons que la désunion syndicale nuit gravement à l'intérêt collectif, mais avec ces responsables ça va être dur.

En attendant que les adhérents de ce syndicat se posent des questions sur l'attitude de leurs représentants, nous préférons concentrer nos forces pour la défense des conditions de travail des collègues, dans un souci de Solidarité d'Unité et de Démocratie (valeurs fondamentales de SUD).

Mais par contre pour nous c'est clair : **FO pas faire ça !**

TABLEAU D'AVANCEMENT ET LISTES D'APTITUDE

Les CAP nationales ont été consultées sur les tableaux d'avancement et liste d'aptitude pour les fonctionnaires reclassés et reclassés. Plus que jamais, c'est la direction qui sélectionne « au mérite » les lauréats sans aucune considération pour l'ancienneté. Et le nombre de promotions est scandaleusement insuffisant : 1151 pour les grades de reclassification, 112 pour les reclassés et 438 pour les salariés. Bref, tableaux d'avancement et listes d'aptitude prennent en compte exclusivement le « mérite » au mépris de toute référence à l'ancienneté. Beaucoup de postières et postiers ayant travaillé plus de 30 ans se voient exclus de la promotion au motif qu'ils n'ont pas été sélectionnés par leur dirigeant ou parce qu'ils ne rentraient pas dans le quota fixé à leur direction.



TIBI ET LA REORG' SAUVAGE : CQC, CKC...

Chaque jour de la semaine, les camions de collectes arrivent de toutes parts des bureaux d'Indre et Loire, avec le courrier des usagers pré-trié pour y être traité à la PIC Val de Loire.

Chaque jour, dans les PPDC ou DDU, ce courrier est pré-trié, calibré par catégories et par flux, des contrôles clients y sont aussi effectués... Notamment, les 2 liaisons de Montlouis et Vouvray acheminent tout le courrier pour St Pierre des Corps puis vers la DDU de Joué.

Depuis le 10 décembre dernier, sans prévenir qui que ce soit (même pas la PIC, encore moins les CHSCT concernés), la DET d'Amboise, sous couvert de notre DOTC, a tout bonnement supprimé ces liaisons vers St Pierre et la DDU, pour, à la place, profiter du camion qui achemine les colis directement vers la PIC, plus tard.

Avant ce 10 décembre, le courrier (avec les Chronopost) de Montlouis et Vouvray arrivait à la PIC à 17h20 et à 18h. Il arrive aujourd'hui entre 18h30 et 19h, sans être ni pré-trié, ni contrôlé pour les clients. Pire encore : les Chronopost ne peuvent être envoyés le jour même, puisque le départ de cette catégorie de courrier très urgente de la PIC est à 18h30 ! Outre les Chronopost qui prennent donc 1 journée de retard (et devinez l'argent que ça coûte...), la prestation d'affranchissement sur les machines ne peut être non plus effectuée dans les temps (et donc tout ce courrier prend aussi 1 jour de retard...), faute de temps, car la courbe d'alimentation qui essaye « d'optimiser » l'affranchissement du courrier à la machine en fonction des heures d'arrivées des camions du 37 fixé et ordonné par avance, n'est pas respectée : il y a bien longtemps, 50% du courrier arrivait à la PIC avant 17h, 50% après 17h, ce qui permettait de « lisser » la charge de travail ; aujourd'hui, c'est 80% du courrier qu'il faut traiter en 1h30, après 17h !

Le personnel de la PIC a beau s'en plaindre, pour la DET d'Amboise et notre DOTC, ce n'est pas leur problème ! C'est quand même bien celui de toute une région d'usagers qui payent une prestation Chronopost ou courrier J+1, et du personnel de la PPDC de la PIC qui a une charge de travail doublée dans un laps de temps de plus en plus réduit, sans parler des reprises d'emplois des agents de la DDU qui effectuaient un pré-tri... Quelle conscience professionnelle ! Quelle assurance de continuité du service public ! Encore bravo à notre DOTC qui pourrit sciemment le boulot des agents et la prestation aux usagers... Pour leur avancement personnel ?



LES ÉVÉNEMENTS

Pour bien démarrer l'année, la Poste et l'ARCEP ont décidé d'augmenter le prix des timbres du J+1 de 5%, 0.60 à 0.63 €, de la lettre verte de 0.57 à 0.58 et pour l'écopli de 0.55 à 0.56.

L'écart entre le J+1 et la lettre verte passe donc de 4 à 5 centimes ...

Les entreprises n'auront une augmentation que très modérée, de +1.8 % sur les tarifs des grandes entreprises et de + 1.5 % pour la gamme à destination des PME. Peut-être ont-ils l'idée d'augmenter aussi nos salaires de 5%, on attend leur annonce, après Noël passé ?

REORGANISATION DE TOURS-COTY : LE NON DES ORGANISATION SYNDICALES

Lors du Comité Technique du 29 novembre dernier, concernant le bureau de Tours-Coty enseigne, les organisations syndicales se sont étonnées des imprécisions et des erreurs du dossier présenté à leurs représentant-e-s. Avec 1,17 position de travail, la DET nous a indiqué que tout allait bien et que le personnel était «content». C'est vrai, il a été consulté et on lui a demandé gentiment de choisir entre la peste et le choléra... Quand on sait que Tours-Châteaubriant, bureau près populaire, qui dépend de ce terrain, se voit amputé de 0,59 position de travail, les bras nous en tombent...

Bien que les représentants du personnel soient appelés à voter sur les projets présentés, le Comité Technique n'a qu'un rôle consultatif. Toutefois, en cas d'avis défavorable unanime, l'administration est tenue de réexaminer le dossier, mais n'est juridiquement pas tenue de renoncer à son texte. Elle peut éventuellement représenter le même texte à la prochaine réunion et passer outre un nouveau vote défavorable, même unanime.

Les comités techniques sont consultés sur l'organisation générale des services, en particulier sur l'organisation interne, la répartition des services, et sur les méthodes et techniques utilisées au travail. Ils doivent être consultés sur les principales évolutions du métier, et en particulier de l'usage des nouvelles technologies.

A ce Comité Technique, SUD, CGT et CGC ont voté contre cette mascarade.

FO et CFDT se sont «couragement» abstenus...

Le Comité Technique a donc émis un avis «consultatif» défavorable, et la réorganisation est passée...